



# AUTORISATIONS DE SORTIE ELEVE 2018-2019

**ATTENTION : ne concerne pas les BTSA**

NOM/Prénom de l'élève..... Sexe : féminin  masculin

Classe..... Date de naissance.....

Régime : DEMI-PENSIONNAIRE sur 5 jours  DEMI-PENSIONNAIRE sur 4 jours  INTERNE  EXTERNE

**ATTENTION :**

- Les élèves de 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole n'ont aucune autorisation de sortie de l'établissement en journée sauf les externes pour la pause méridienne.
- Les 3<sup>èmes</sup> et les lycéens ont l'interdiction de sortir pendant les études obligatoires en journée.

## AUTORISATION DE SORTIE ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE

Concerne tous les demi-pensionnaires (3<sup>èmes</sup> et lycéens):

- sorties proposées par l'Association Sportive et l'UNSS  OUI  NON
- sorties organisées par l'Association des Lycéens et Etudiants  OUI  NON

Ne concerne pas les 3<sup>èmes</sup> EA – concerne que les lycéens :

- le matin : sortie libre en cas d'absence d'enseignant jusqu'à la 1<sup>ère</sup> heure de cours » (ex. : enseignant absent de 8h15 à 10h00, sortie possible jusqu'à 10h00)  OUI  NON
- en fin de journée : sortie libre en cas d'absence d'enseignant sur la/les dernière(s) heure(s) de cours » (ex. : si l'enseignant est absent de 15h05 à 16h50, sortie possible dès 15h05)  OUI  NON

## AUTORISATION DE SORTIE ELEVE INTERNE

Concerne tous les internes (3<sup>èmes</sup> et lycéens):

- sorties libres les mercredis après-midi (de la fin des cours à l'étude obligatoire de 18h00)  OUI  NON
- retour au domicile tous les mercredis soirs (de la fin des cours au jeudi matin)  OUI  NON
- sorties d'internat (organisées et surveillées dans le cadre de l'internat partagé)  OUI  NON
- sorties proposées par l'Association Sportive et l'UNSS  OUI  NON
- sorties organisées par l'Association des Lycéens et Etudiants (ALESA)  OUI  NON

Ne concerne pas les 3<sup>èmes</sup> EA – concerne que les lycéens :

- le matin : sortie libre en cas d'absence d'enseignant jusqu'à la 1<sup>ère</sup> heure de cours » (ex. : enseignant absent de 8h15 à 10h00, sortie possible jusqu'à 10h00)  OUI  NON
- le matin : sortie libre de la fin de l'internat à la 1<sup>ère</sup> heure de cours (ex. : 1<sup>er</sup> cours débutant à 10h15, sortie possible avant 10h15),  OUI  NON
- en fin de journée : sortie libre en cas d'absence d'enseignant sur la/les dernière(s) heure(s) de cours » (ex. : si l'enseignant est absent de 15h05 à 16h50, sortie possible dès 15h05 jusqu'à 18h)  OUI  NON
- en fin de journée : sortie libre entre la fin des cours et le début de l'étude obligatoire (ex. : si les cours finissent à 16h50, sortie possible de 16h50 à 18h)  OUI  NON

## AUTORISATION DE SORTIE ELEVE EXTERNE

Concerne tous les externes (3<sup>èmes</sup> et lycéens):

- sorties proposées par l'Association Sportive et l'UNSS  OUI  NON
- sorties organisées par l'Association des Lycéens et Etudiants  OUI  NON

Ne concerne pas les 3<sup>èmes</sup> EA – concerne que les lycéens :

- le matin : sortie libre en cas d'absence d'enseignant jusqu'à la 1<sup>ère</sup> heure de cours » (ex. : enseignant absent de 8h15 à 10h00, sortie possible jusqu'à 10h00)  OUI  NON
- en fin de journée : sortie libre en cas d'absence d'enseignant sur la/les dernière(s) heure(s) de cours » (ex. : si l'enseignant est absent de 15h05 à 16h50, sortie possible dès 15h05)  OUI  NON

Je soussigné(e)....., **représentant légal** ou **élève majeur(e)**, accorde ces autorisations en toute connaissance de cause et dégage l'établissement de toute responsabilité durant les sorties **libres** en dehors d'AGROTEC.

Je prends connaissance que l'élève majeur(e) peut signer ses autorisations de sortie et déclare être totalement responsable en cas de sortie sans autorisation.

Fait à ..... le .....

**Signature du représentant légal :**

**Signature de l'élève majeur(e):**



## AUTORISATIONS DIVERSES ELEVE **2018-2019**

**ATTENTION : ne concerne pas les BTSA**

NOM/Prénom de l'élève..... Sexe : féminin  masculin

Classe..... Date de naissance.....

Régime : DEMI-PENSIONNAIRE sur 5 jours  DEMI-PENSIONNAIRE sur 4 jours  INTERNE  EXTERNE

### **REPAS PRIS LE MERCREDI MIDI ELEVE INTERNE**

**ATTENTION** : si l'élève interne ne mange pas les mercredis midis, **aucune « remise de pension » ne sera accordée** car le paiement est forfaitaire **sur 5 jours**.

OUI, repas pris **chaque** mercredi midi  NON, **aucun** repas pris le mercredi midi, départ dès 12h00

### **REPAS PRIS LE MERCREDI MIDI ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE**

OUI, car je souhaite un régime de demi-pension **sur 5 jours**  NON, car je souhaite un régime de demi-pension **sur 4 jours**

### **DROIT A L'IMAGE A AGROTEC**

(L'établissement est autorisé à photographier, filmer l'élève et à enregistrer sa voix dans le cadre

du lycée : trombinoscope, photo de sortie de classe, vidéo de projet collectif, enregistrement sonore...)

OUI  NON

### **COMMUNICATION DES COORDONNEES**

(L'établissement est autorisé à communiquer téléphones/mails/adresses à

l'association des parents d'élèves (APE), aux parents délégués aux conseils de classe...)

OUI  NON

### **AUTORISATION POUR L'OPTION EQUITATION**

(Elève de 2nde GT, de 1ère STAV ou de Terminale STAV autorisé(e)

à ne pas prendre le car du « retour » pour AGROTEC. La famille se charge du retour de l'élève au domicile directement **avec le moyen de transport de la famille** elle-même)

OUI, préciser qui prend en charge l'élève et comment.....  NON

Je soussigné(e)....., **représentant légal ou élève majeur(e)**,  
accorde ces autorisations en toute connaissance de cause et dégage l'établissement de toute  
responsabilité durant les sorties **libres** en dehors d'AGROTEC.

Je prends connaissance que élève majeur(e) peut signer ses autorisations de sortie et déclare être  
totalement responsable en cas de sortie sans autorisation.

Fait à ..... le .....

**Signature du représentant légal :**

**Signature de élève majeur(e):**